

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021

ID : 034-213402704-20210408-DEL2021_29-BF



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2021

Séance du Conseil Municipal du 25 Mars 2021

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 13/04/2021
ID : 034-213402704-20210408-DEL2021_29-BF



Préambule	p.3
Les équilibres financiers du budget 2021	p.4
Présentation de la section de fonctionnement	p.5
Présentation des dépenses réelles de fonctionnement	p.5
Principales évolutions des dépenses de fonctionnement	p.6
Présentation des dépenses de fonctionnement par grandes politiques publiques	p.8
Présentation des recettes réelles de fonctionnement	p.9
Principales évolutions des recettes de fonctionnement	p.9
Présentation de la section d'investissement	p.12
Présentation des dépenses d'investissement	p.12
Présentation détaillée des dépenses d'équipement	p.13
Présentation des recettes d'investissement	p.15
Conclusion	p.16

Préambule

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021

 SLO

ID : 034-213402704-20210408-DEL2021_29-BF

Dans la continuité du rapport de présentation budgétaire présenté lors du conseil municipal du 4 Mars dernier, ce rapport de présentation du Budget Primitif 2021 vient préciser et détailler les orientations développées lors de ce débat.

Comme il a été précisé lors du débat d'orientation budgétaire, ce Budget Primitif 2021 sera

- Ambitieux en inscrivant la commune dans une politique volontariste pour la ville de demain
- Responsable et rigoureux avec une gestion budgétaire réaliste et prudente sur l'utilisation des deniers publics et sans augmentation de la fiscalité
- Solidaire et protecteur en accompagnant la population la plus fragile
- Moderne en proposant des projets innovants pour répondre aux défis de la transition climatique et écologique.

Ces orientations maintiendront par ailleurs les ratios de solvabilité à des niveaux très favorables (niveau d'épargne brute et nette, capacité de désendettement, ...)

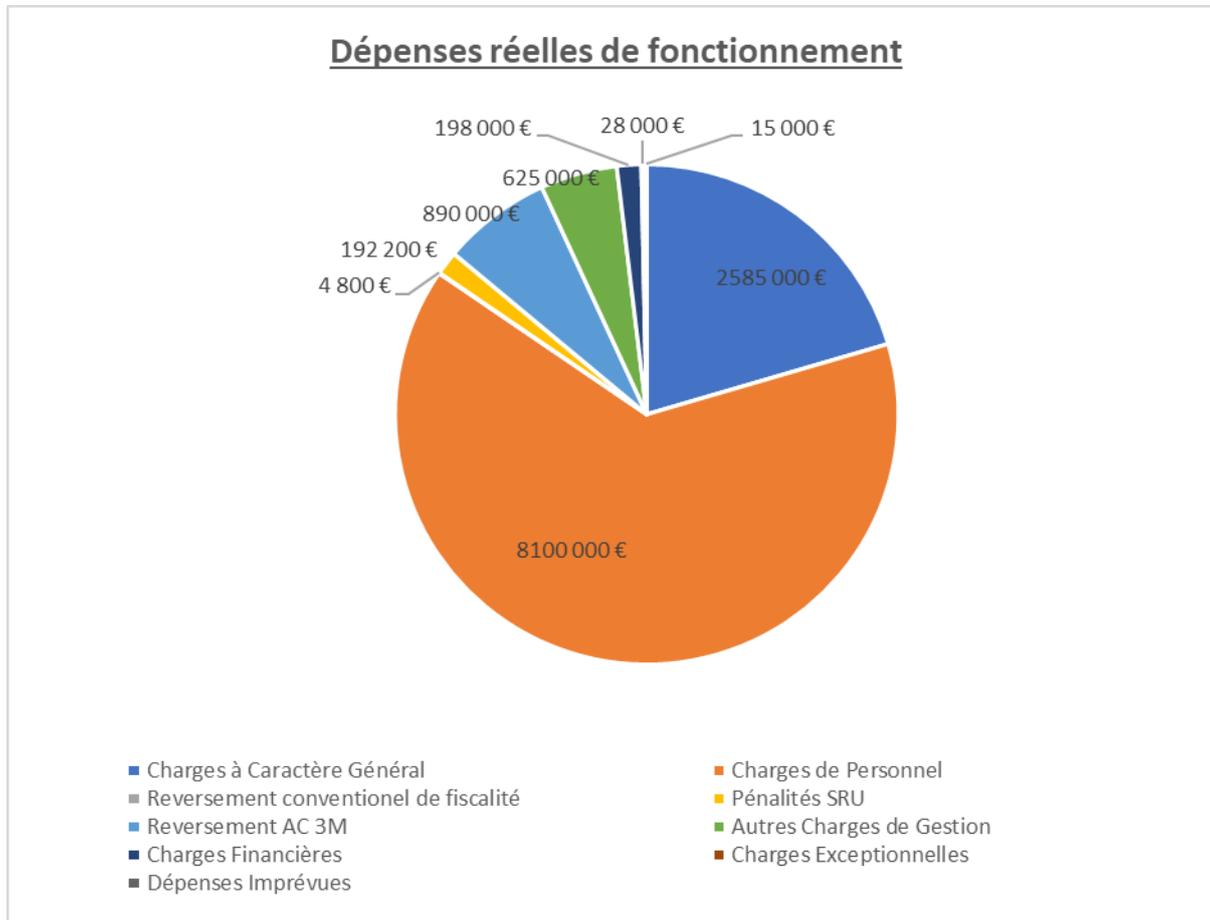
Les équilibres financiers du budget 2021

Le budget 2021 s'établit sections d'investissement et de fonctionnement confondues à 18 668 517 €, écritures réelles et d'ordre cumulées. Ce budget 2021 est présenté, à la différence de 2020 sans la reprise anticipée des résultats de l'année antérieure, qui sera intégrée au budget après le vote du compte administratif 2020. Le budget 2021 n'intègre, donc, que les seules recettes de l'année 2021 pour couvrir les dépenses de 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 14 804 851 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 14 804 851 K€
CHARGES GENERALES 2 585 000 €	PRODUITS DES SERVICES 990 000 €
CHARGES DE PERSONNEL 8 100 000 €	IMPOTS ET TAXES 11 702 500 €
DEPENSES IMPREVUES 15 000 €	DOTATIONS ET SUBVENTIONS 1 225 300 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION 1 087 000 €	PRODUITS GESTION COURANTE 370 000 €
AUTRES CHARGES COURANTES 625 000 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS 10 000 €
FRAIS FINANCIERS 198 000 €	ATTENUATION DE CHARGES 200 000 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES 28 000 €	OPERATIONS D'ORDRE : 307 051€ dont travaux en régie : 50 000 €
OPERATIONS D'ORDRE 1 077 051 €	
AUTOFINANCEMENT 1 089 800 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 3 863 666 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT 3 863 666 K€
REMBOURSEMENT DETTE 539 000 €	AUTOFINANCEMENT 1 089 800€
DEPENSES EQUIPEMENT 3 015 615 €	DOTATIONS ET RESERVES 645 000 €
OPERATIONS D'ORDRE : 307 051 € Dont travaux en régie : 50 000€	SUBVENTIONS 180 000 €
REVERSEMENT TA 2 000 €	EMPRUNT 871 815 €
	OPERATIONS D'ORDRE : 1 077 051€

Présentation de la section de fonctionnement

Présentation des dépenses réelles de fonctionnement 2021



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 638 000 € soit + 7.21 % par rapport au budget 2020.

Comme exposé lors du débat d'orientation budgétaire, l'évolution de ces dépenses réelles de fonctionnement, entre les exercices budgétaires 2020 et 2021 suit l'adaptation des services publics municipaux aux besoins de la ville du fait de son essor démographique et intègre la sous-estimation des charges de personnel lors du budget primitif 2020. Il y avait un écart de 300.000 € entre la somme votée au budget primitif 2020 et la réalité du besoin nécessaire début 2020. Avec cet écart corrigé, l'évolution serait de 4.57 %.

La répartition par chapitre budgétaire de ces dépenses de fonctionnement montre l'importance des dépenses de personnel qui représentent plus de 60 % de ces dépenses comme en 2020.

Les principales évolutions des dépenses réelles de fonction

Chapitres	Dépenses par chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation en %
O11	Charges à Caractère Général	2 580 000 €	2 585 000 €	0,19%
O12	Charges de Personnel	7 350 000 €	8 100 000 €	10,20%
014	Reversement conventionnel de fiscalité	- €	4 800 €	
014	Pénalités SRU	190 000 €	192 200 €	1,16%
014	Reversement AC 3M	870 000 €	890 000 €	2,30%
65	Autres Charges de Gestion	540 000 €	625 000 €	15,74%
66	Charges Financières	225 000 €	198 000 €	-13,16%
67	Charges Exceptionnelles	30 000 €	28 000 €	-6,67%
O22	Dépenses Imprévues	- €	15 000 €	
	TOTAL dépenses réelles de fonctionnement	11 785 000 €	12 638 000 €	7,21%

Pour les charges à caractère général (chapitre 011), le budget 2021 sera quasi identique au budget 2020. Les principales dépenses enregistrées dans ce chapitre sont les suivantes :

- Achat des repas pour les différentes structures en lien avec la jeunesse pour 519.000 €
- Les consommations électriques de tous les bâtiments municipaux pour 190.000 €, plus 21.000 € par rapport à 2020
- Les consommations de gaz de tous les bâtiments municipaux pour 90.000 €
- Les fournitures d'entretien et de petit équipement pour 215.820 €, plus 21.000 € par rapport à 2020
- Les fournitures scolaires pour 50.084 €, plus 6.000 € par rapport à 2020
- L'entretien des bâtiments municipaux pour 167.501 €, plus 23.000 € par rapport à 2020
- Les frais de maintenance pour 107.061 €
- Les frais de formation des agents 50.000 €
- Les frais de télécommunications pour 65.000 €

Ces augmentations seront compensées entre autres par la baisse des crédits réceptions de 12.000 €, de publications de 10.000 € et de la reprise de l'entretien des gymnases et de la maison de la petite enfance qui nous permettent de diminuer ce chapitre de 63.000 € et de faire par cette reprise en régie une économie annuelle de près de 20.000 €.

Pour les charges de personnel (chapitre 012), elles évoluent sensiblement de budget primitif à budget primitif (+10.2%) soit 8.100.000 €, cette évolution s'explique pour partie par la minoration de la prévision 2020. Au budget 2021, nous inscrivons, comme nous l'oblige les textes, la totalité du besoin budgétaire pour les postes créés au 1^{er} janvier 2021 et ouverts au tableau des effectifs et les postes que nous envisageons de créer au cours de l'année 2021. Je vous rappelle comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire que fin 2020, la masse salariale de la commune était de 7.650.590 €.

L'évolution de la masse salariale de fin 2020 à 2021 s'explique par :

- **L'impact des recrutements 2020 sur l'exercice 2021** : 170.000 € (secrétariat général, agent administratif polyvalent, gestionnaire des marchés publics, directeur de cabinet, agent crèche, agent équipe bâtiment)
- **La budgétisation des recrutements envisagés pour 2021** 188.044 € (deux agents police municipale, un informaticien, un chef de projet pour la maison de la nature et de l'environnement, un jardinier pour le parc du Terral, un agent chargé de la police de l'urbanisme)
- **La reprise en régie de l'entretien de la maison de la petite enfance et des gymnases** 43.000 €

- **Les avancements de carrière** 30.000 €
- **Les évolutions légales** 6.000 €

Pour les atténuations de produits (chapitre 014), la somme prévisionnelle est de 1.087.000 €.

L'attribution de compensation reversée par la commune à la métropole sera de 890.000 €, ce reversement s'explique par le fait que la commune, lors des transferts de charges effectuées au bénéfice de la métropole, a transféré plus de charges que de recettes.

La pénalité due au titre de l'article 55 de la loi SRU est estimée comme en 2020 à 192.200 €. Cette pénalité s'appliquera jusqu'à ce qu'il soit atteint le seuil de 25% de logements sociaux au titre des résidences principales. La pénalité correspond environ à 314 € par logement manquant. Aujourd'hui, vu le développement de la production de logements sur la commune et le retard accumulé sur les années antérieures, il faudrait environ 50% de logements sociaux lors de chaque production pour arriver à ce seuil de 25% de résidences principales à caractère social.

Pour les autres charges de gestion courante (chapitre 65), la somme prévisionnelle est de 625.000 €

L'évolution de ce chapitre 65 s'explique :

- Par une augmentation prévisionnelle de l'enveloppe dédiée aux associations de 25.000 €, soit une enveloppe annuelle de 160.000 €. En effet vu le contexte sanitaire et afin de soutenir la dynamique associative sur la commune, il est de notre devoir d'aider, dans la limite des possibilités financières de la commune, les associations qui rencontrent des difficultés financières conjoncturelles. Ces aides seront analysées cas par cas car certaines associations disposent d'une trésorerie très importante qui leur permet de passer cette période sanitaire sans difficulté.
- Une prévision de 20.000 € pour l'admission en non-valeur de créances anciennes qui ne pourront être recouvertes par le comptable public
- L'augmentation de la contribution au titre des frais de scolarité des enfants inscrits dans un établissement privé. La contribution obligatoire de la commune s'applique maintenant pour tous les enfants dès 3 ans du fait du passage de la scolarité obligatoire à 3 ans au lieu de 6 ans. La prévision 2021 est de 100.000 €
- La subvention au CCAS sera maintenue à la somme de 40.000 €
- La somme prévisionnelle pour les indemnités des élus est maintenue à 130.000 €

Pour les charges financières liées aux intérêts de la dette (chapitre 66), la prévision est de 198.000 € au lieu de 225.000 € en 2020. En effet, la commune n'a pas emprunté en 2020 et donc la dette vieillit et les intérêts diminuent

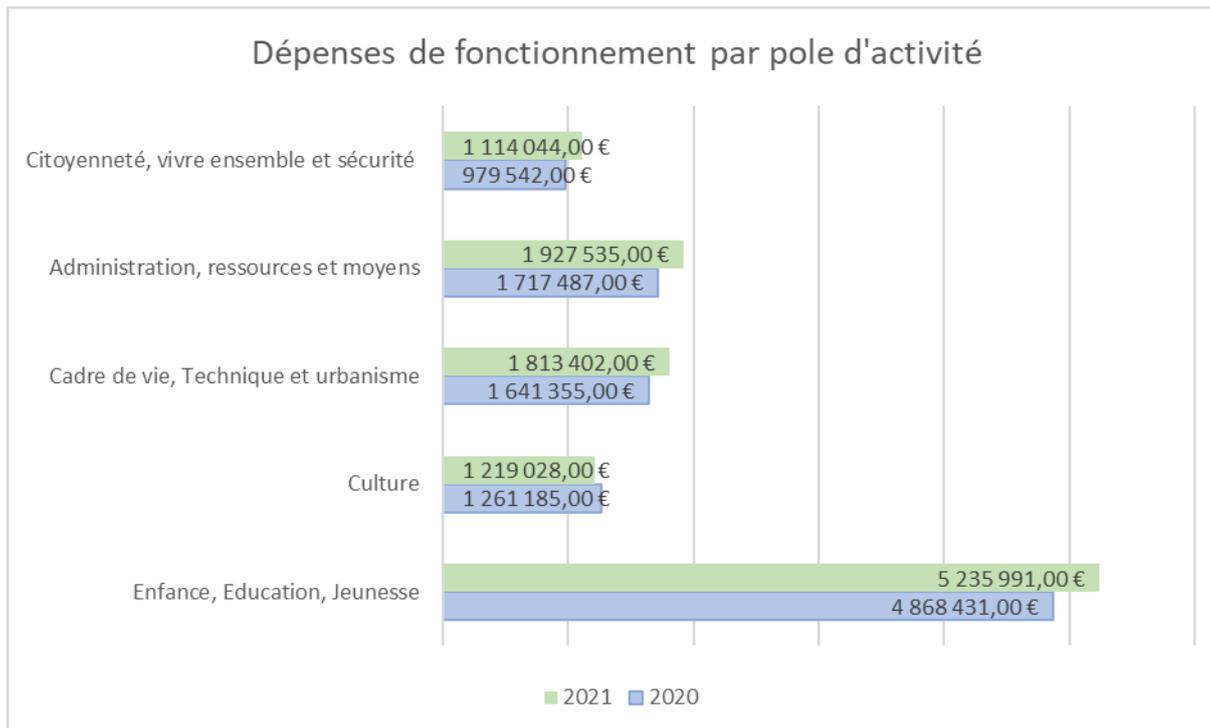
La prévision pour les charges exceptionnelles sera de 28.000 € et il est également prévu une prévision de 15.000 € pour des dépenses imprévues. Cette dernière somme est une réserve permettant de faire face à une éventuelle dépense urgente et pour laquelle les prévisions budgétaires au niveau du chapitre ne pourraient y faire face sans une décision modificative.

II/ Présentation synthétique des dépenses de fonctionnement par pole grandes politiques publiques

(charges courantes (chapitre 011) + charges de personnel (chapitre 012) + autres charges de gestion (chapitre 65))

La répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique illustre l'attention portée par la commune à l'enfance, l'éducation et la jeunesse védasienne.

Mais tous les grands axes de nos politiques publiques sont en hausse afin de s'adapter à une commune en développement à l'exception, malheureusement, de la culture du fait de l'annulation de « festin de pierre » et du contexte sanitaire.



Cette prévision budgétaire a été réalisée avec un maintien des tarifs actuellement intégrant ce chapitre proviennent des recettes « cantines, maison de la petite enfance

La prévision du chapitre 73 « impôts et taxes » est en progression importante sur cet exercice budgétaire 2021 + 8% soit une somme globale 11.702.500 €

Malgré la réforme de la taxe d'habitation qui vient pénaliser le dynamisme de notre produit fiscal, le produit attendu pour 2021 est de 9.970.000 € contre 9.300.000 € en 2020. Cette évolution s'explique par la production de logements neufs sur la commune mais aussi par l'ouverture de la nouvelle clinique et du pôle de consultation à la fin de l'été dernier.

Si ce produit fiscal attendu est en nette progression, sa structuration sera très différente à compter de cette année 2021. En effet la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des impôts fonciers sur les locaux industriels soumis à la méthode comptable viennent modifier l'origine de la ressource et donc le schéma de financement de la commune.

La commune n'a plus à voter de taux de taxe d'habitation, pour les foyers encore soumis à la taxe d'habitation et pour les résidences secondaires, c'est le taux 2019 qui s'applique.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, la commune bénéficie du transfert de la part départementale et donc du taux départemental. Elle doit donc fixer son taux 2021 en additionnant le taux communal souhaité au taux départemental 2020 soit pour le département de l'Hérault 21.45 %. Comme il y a un maintien des taux de fiscalité pour l'année 2021, le taux de foncier bâti pour 2021 sera donc de 46.55 %

Le produit perçu sera corrigé, comme expliqué lors du DOB, du coefficient correcteur évalué à 0.87 pour Saint Jean de Védas.

Pour les locaux industriels soumis à l'impôt « foncier bâti communal », la base communale sera réduite de 50 % et la perte de produit sera intégralement compensée par une dotation de l'Etat.

Pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, les modalités d'imposition ne sont pas modifiées et le taux pour 2021 sera maintenu à 96.14 %.

Les autres recettes intégrées, dans ce chapitre 73, sont les suivantes

- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales 100.000 €
- La taxe sur les pylônes électriques 95.000 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité 350.000 €
- La taxe locale sur la publicité extérieure 300.000 €
- La taxe additionnelle sur les mutations foncières 875.000 €, on observe une progression sensible de cette taxe chaque année du fait du volume et du montant des ventes immobilières sur la commune.

La prévision du chapitre 74 « dotations, subventions et participations » est en baisse de 7% par rapport à la prévision 2020, soit une somme globale prévisionnelle de 1.225.300 €. Comme expliqué lors du débat d'orientation budgétaire, le budget 2020 intégrait une somme de 115.000 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale alors que la commune avait passé le cap des 10.000 habitants et qu'elle ne pouvait plus prétendre à cette dotation de l'Etat.

Ce chapitre comprend principalement les recettes suivantes :

- La dotation de fonctionnement forfaitaire de 24.000 €, somme en diminution chaque année
- Les versements de la CAF au titre de nos politiques « petite enfance, enfance et jeunesse », pour 826.000 €
- Les compensations fiscales versées par l'Etat pour 257.000 €

La prévision du chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est de 370.000 € soit une baisse de 8%.

Cette diminution s'explique uniquement par la baisse des réservations des salles (Granges, Chai du Terral et domaine du Terral) du fait de la crise sanitaire.

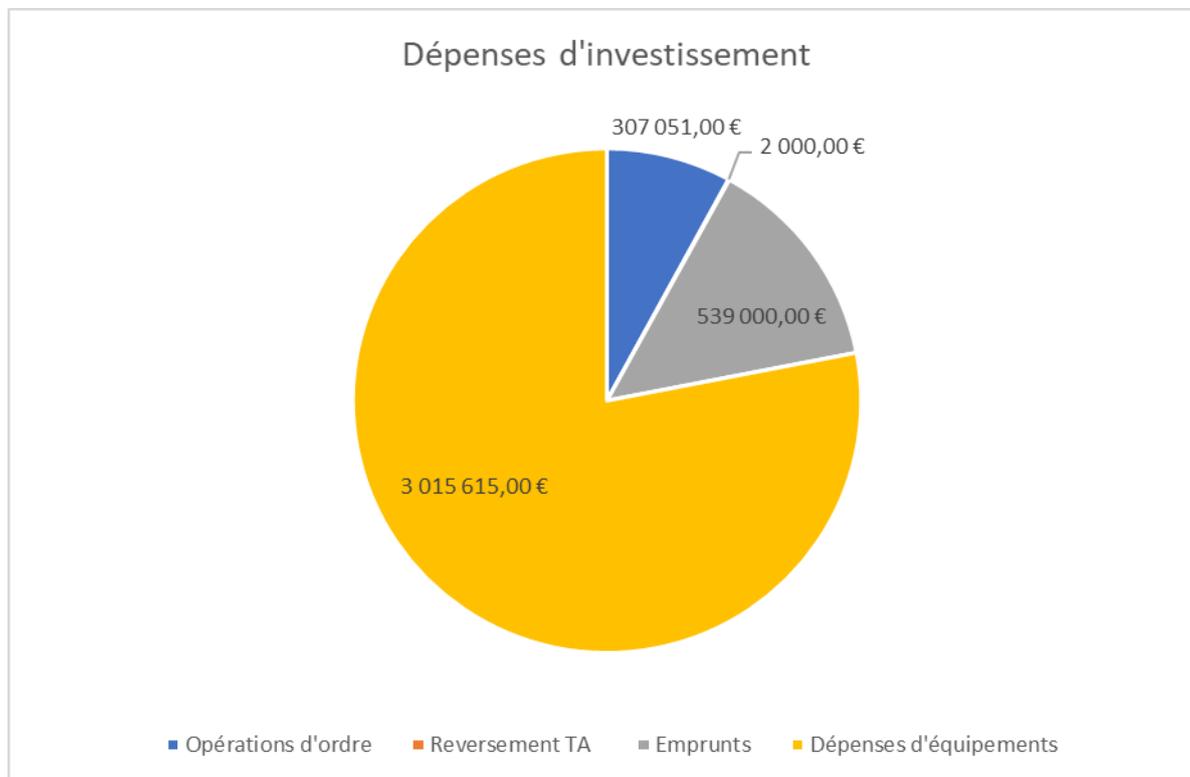
La prévision du chapitre 77 « produits exceptionnels » est seulement de 10

recettes liées aux mécénats pour « festin de pierre » ne sont pas budgétées du fait de cette année en raison de la situation sanitaire.

Enfin le chapitre 013 « atténuation de charges » prévoit une somme de 200.000 €. Cette somme intègre les remboursements de charges de personnel liées à des arrêts de longue maladie et des décharges syndicales.

Cette section de fonctionnement nous permet de dégager un autofinancement prévisionnel de 2.166.851 €.

Présentation des dépenses d'investissement 2021

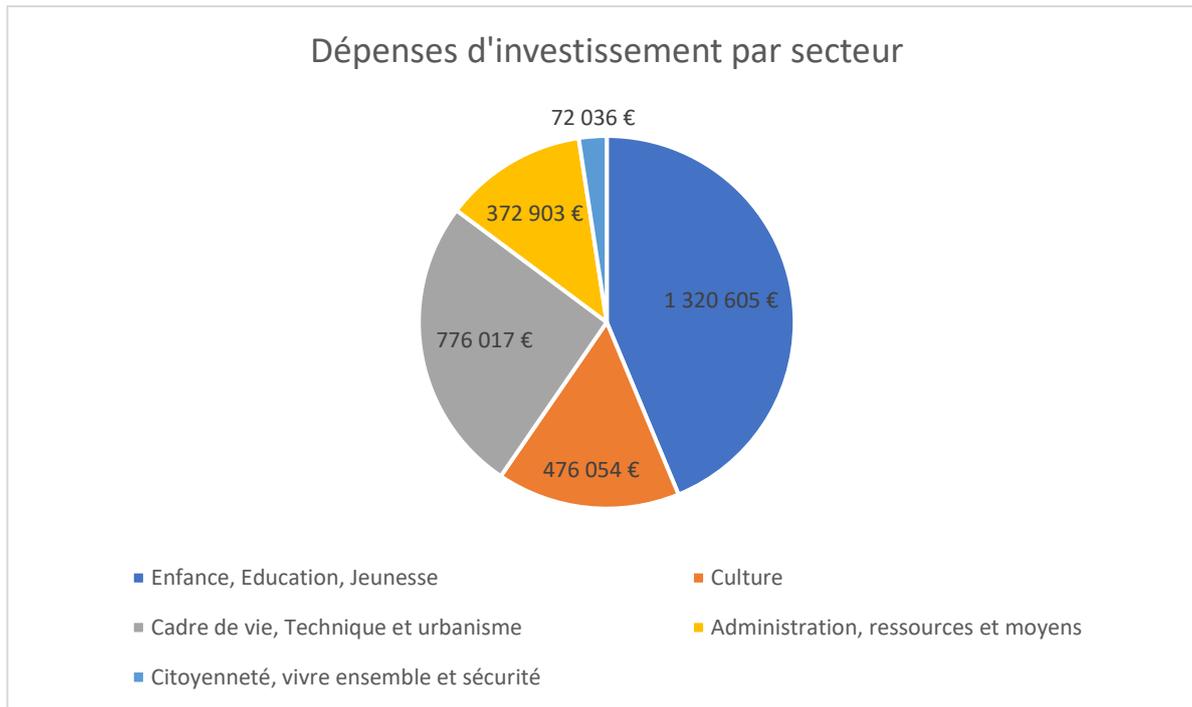


Pour 2021, les dépenses réelles d'investissement représentent un budget de 3 556 615 € dont 539.000 € au titre du remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement budgétées pour 2021 s'élèvent ainsi à 3 015 615 €.

Conformément aux orientations budgétaires présentées, la municipalité souhaite entreprendre de nombreux investissements au cours de son mandat pour accompagner l'évolution de la commune mais également maintenir l'état des bâtiments existants et améliorer les conditions de travail des différents services et donc des agents.

Présentation détaillée des dépenses d'équipement communales 2021 publiques



Près de 600.000 € seront consacrés à l'entretien, l'amélioration de notre patrimoine bâti et aux conditions de travail des agents.

Cette somme intégrera notamment

- La création d'un nouvel espace pour colombarium et jardin du souvenir au cimetière de l'Agniel, 47.375 €
- Réalisation d'un sol souple sur l'aire de jeux en bois de Jean Moulin, 17.000 €
- Rénovation, transformation des bâtiments communaux pour 146.706 €, un certain nombre de ces travaux seront réalisés en régie et ne comprennent donc que l'achat des matériaux
- La poursuite du changement des systèmes d'éclairage en Led pour 15.000 €
- Matériel pour le chai du Terral pour 40.000 €
- Equipements pour les structures petite enfance, enfance et jeunesse pour 43.673 €
- Renouvellement du parc informatique et photocopieurs pour 60.000 €
- Matériel pour sonorisation et captation vidéo des conseils municipaux pour 16.042 €
- Mobilier divers pour les services 2.000 €
- Véhicules de services administratifs et techniques 49.000 €
- Acquisitions de terrains en cas d'éventualité 20.000 €

Ces dépenses d'investissement courantes seront complétées par le lancement des premiers grands projets d'investissement de notre mandat et pour lesquels nous avons votés les autorisations de programmes et crédits de paiement.

Ainsi le budget 2021 intègre les crédits de paiement pour les projets suivants :

- Réhabilitation de l'école élémentaire des Escholiers pour 250.000 €
- Construction d'un centre de jeunesse pour 126.000 €
- Desimperabilisation des cours d'école « Cours Oasis » pour 280.000 €
- Réhabilitation et couverture de trois courts de tennis pour 300.000 €
- Création d'une maison de la nature et de l'environnement et réhabilitation du parc du terral pour 350.000 €
- Extension de la gendarmerie pour 28.000 €

172.200 € seront également consacrés à la rénovation de la façade du gymnase de la Garba et à une ex-SLO
CLSH des Garrigues, 58.000 € à la plantation d'arbres à l'occasion des naissances à dév.

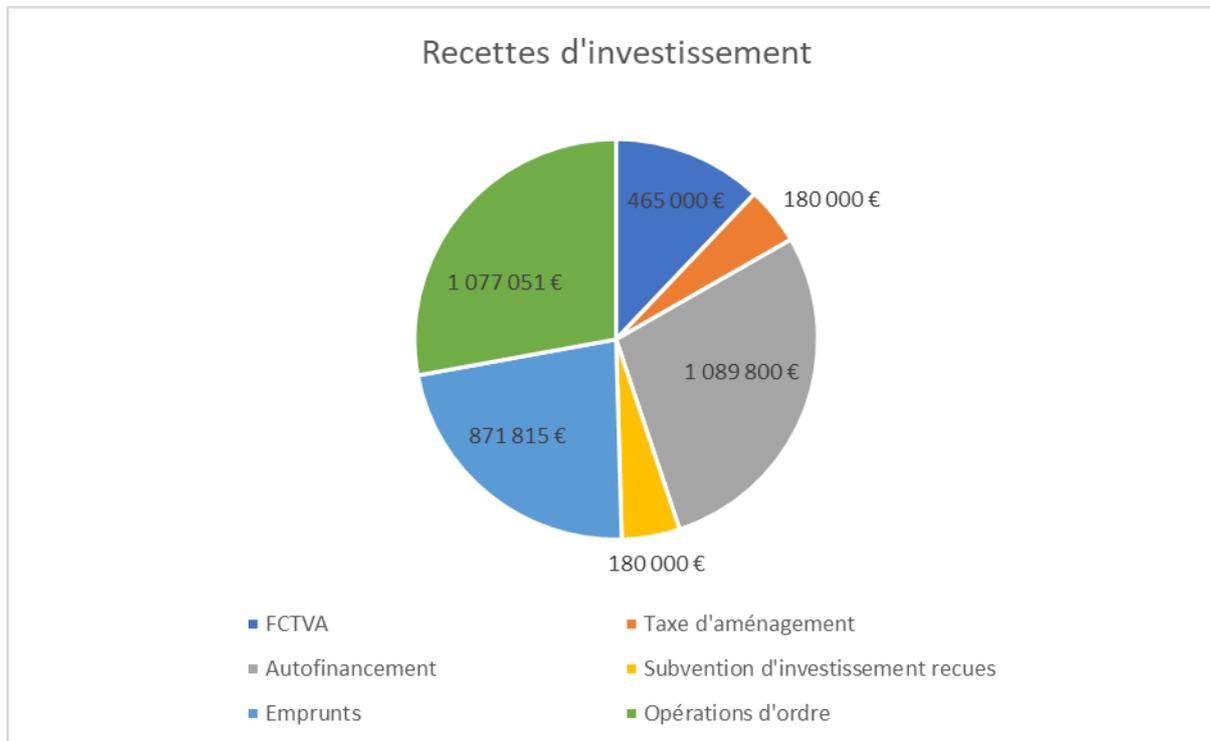
Ces dépenses d'équipement seront complétées par le fonds de concours voirie de 500.000 € à destination de la métropole, les attributions de compensation d'investissement de 257.051 € et une somme prévisionnelle de 30.000 € pour l'aide accordée par la commune pour l'achat d'un vélo.

Pour les travaux voirie pilotés par la métropole, il est prévu

- pour cet exercice la fin des grands travaux lancés en 2020 à savoir Rue de la Chaussée, Quartier Mairie, Sigalies.
- Mais aussi, la sécurisation de la rue Gratien Boyer, la reprise d'une partie des trottoirs de l'avenue de la Condamine, la création d'une continuité piétonne PMR rue du Thym et une campagne générale de marquage sur la commune pour rappeler les zones 30.
- Au niveau assainissement, la reprise du réseau au niveau de l'avenue de Librilla et des travaux route de Lattes
- Le remplacement de 180 points lumineux pour des Led

Les recettes d'investissement

Présentation des recettes d'investissement 2021



Les ressources permettant de couvrir ces dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2021 sont les suivantes :

- **Le fonds de compensation de la T.V.A.**

Le montant de F.C.T.V.A est estimé à 465 000 € ; il correspond aux dépenses d'équipement réalisées en 2019. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % appliqué aux dépenses éligibles à ce fonds.

- **La taxe d'aménagement**

La commune perçoit chaque année 50% de la Taxe d'Aménagement encaissée par la Métropole pour la commune. La part de la taxe d'aménagement conservée par la Métropole est intégrée dans l'enveloppe de financement travaux de voirie réalisés sur la commune.

Ce reversement est estimé à 180 000 € pour 2021.

- **Les subventions**

De nombreuses sollicitations de cofinancement ont été déposées auprès de la Région, le Département, l'Etat, l'Europe et la métropole pour nos différents projets. L'inscription des subventions n'interviendra qu'après décision d'attribution pour l'organisme co-financeur et ceci conformément aux textes. Nous avons déjà eu l'accord de l'Etat pour une aide de 180.000 € au titre du plan de relance sur la transition énergétique pour le projet des Escholliers.

- **L'emprunt**

Un emprunt prévisionnel de 871.815 € est inscrit pour équilibrer cette section d'investissement. Ce montant sera réduit au fur et à mesure des notifications d'attribution des subventions. Nous pouvons espérer ne pas avoir à emprunter pour cette année 2021 si les co-financements sollicités nous sont attribués.

- **L'autofinancement**

Sur ce budget 2021, nous dégageons un autofinancement brut de 2.166.851 € et un autofinancement net c'est-à-dire pour les nouveaux projets de 1.627.851 €.

Conclusion

Le budget 2021 traduit nos engagements auprès des Védasiennes et Védasiens mais aussi notre attention auprès des agents et de leurs conditions de travail.

Ce budget pose la première pierre de la modernisation, attendue par les Védasiens, de leur collectivité, de ses équipements et de ses services publics.

Dans un contexte mondial inédit, qui fragilise nos économies, notre tissu associatif et nos relations sociales, la Municipalité vise deux objectifs majeurs à travers ce premier budget :

- Répondre aux urgences et besoins immédiats, renforcés par une crise sanitaire historique ;
- Tout en préparant l'avenir, pour nous permettre de relever collectivement les défis climatiques et environnementaux qui se présentent à nous.

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'articulent autour de ces deux objectifs :

- La réhabilitation de l'Ecole des Escholiers et la création des « cours Oasis » dans nos groupes scolaires ;
- Le soutien exceptionnel aux associations védasiennes, qu'elles soient culturelles, sportives, sociales, environnementales, pour leur permettre d'affronter et de traverser cette crise inédite ;
- La construction d'un nouveau Centre de Jeunesse, pour offrir à notre jeunesse un tiers lieu pensé par et pour eux ;
- La réhabilitation du Parc du Terral et la création de la Maison de la Nature et de l'Environnement, pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et former les citoyens du monde de demain ;
- La modernisation du fonctionnement de notre collectivité avec des recrutements stratégiques (à la future Maison de la Nature, à l'informatique, à la police municipale, entre autres) et la mise en place de nouveaux outils pour améliorer la qualité de nos services publics.

En définitive, ce budget 2021 est ambitieux et innovant. Tout en étant également solidaire et responsable.